



Quimper, le 22 mars 2012

**La CGT, sa force, c'est vous !**  
**02.98.76.65.65**  
6 rue de Kerhuel CS 29029 29196 Quimper cedex  
nous écrire sur [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)  
nous voir sur [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)

**Monsieur le Président**  
Conseil Général du Finistère  
32 bd Dupleix  
CS29029  
29196 Quimper cedex

**Lettre recommandée avec accusé de réception.**

Monsieur le Président,

Par note de service du 2 mars 2012 ci-jointe, vous annoncez une réorganisation des services sur le territoire de Morlaix/Landivisiau -constitution du pôle « standard-accueil-module d'accès aux droits »-

Nous vous rappelons que toute question relative à l'organisation et au fonctionnement des services doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire, conformément à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'objet de cette note de service du 2 mars 2012 n'a pas été soumis à l'avis du CTP. Nous vous demandons de respecter la loi.

Cette réorganisation ne pourra être effective qu'après consultation du CTP.

Sachant l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le syndicat,  
Le secrétaire général,

Lionel BOCHER

Copie : DRH/SRSIP